

La clinique Ursuya de Cambo menacée de fermeture

Le centre médical Dieudonné, aussi appelé Clinique Ursuya, risque la fermeture pour des raisons de sécurité. Les employés alertent de leur situation précaire. La mairie exige le respect des normes, le propriétaire s'en défend.



La Commission de l'État a visité la clinique durant toute la journée. (© Oihana DAGUERRE)

« On ne peut plus continuer comme ça », désespère une salariée qui participe au rassemblement organisé devant le centre médical Dieudonné, Clinique d'Ursuya, situé à Cambo, mercredi 3 juillet. Avec ses collègues, elle dénonce les conditions « déplorables » dans lesquelles ils travaillent et sont soignés les patients. Propriétaire depuis 2017, la direction actuelle a reçu plusieurs « injonctions » pour effectuer des travaux de mise aux normes, mais elles tardent à se mettre en place.

La mobilisation a lieu le jour où une commission de sécurité composée de représentants de la sous-préfecture, de la mairie, de l'Agence régionale de santé (ARS) et des pompiers, s'est rendue à l'établissement pour une visite de contrôle. La commission s'est réunie avec le président directeur général de la clinique et propriétaire des lieux, Dominique Diharce pour donner suite au dossier.

« Avis défavorable »

Après une longue réunion, qui a duré toute la journée, le directeur des services techniques de la mairie, accompagné du maire Christian Devèze, a déclaré : « on s'achemine vers un suivi d'avis défavorable, sans lever l'avis défavorable ». En septembre 2023, la mairie avait suspendu le permis d'aménager délivré en 2021, après avoir

constaté que les travaux réalisés ne respectaient pas les normes de sécurité. Elle a disposé trois agents sur les lieux jours et nuit pour surveiller les risques d'incendie.

Le directeur des services de la mairie a toutefois constaté « des avancées certaines » qu'il « va falloir conforter », a ajouté le maire. Les représentants de la Ville ont insisté sur « l'impérieuse nécessité de faire les travaux », et d'ajouter : « j'espère que Dominique Diharce fera le nécessaire, il en va de la vie de cet établissement et du maintien de l'emploi de toutes ces familles ». Les représentants de l'ARS et de la sous-préfecture n'ont pas fait de déclaration, car la visite s'est déroulée en période électorale. Ils n'ont donc pas présenté de compte-rendu sur les normes sanitaires.

Le centre médical Dieudonné emploie 70 salariés et offre 75 lits. Il héberge surtout des patients avec une obésité morbide et des personnes âgées, tous à mobilité réduite. Solange Harriet, aide-soignante et déléguée syndicale Force ouvrière est très inquiète : « on ne peut plus apporter de soins corrects aux patients ». « Quand on fait des soins d'hygiène, les patients ont des salles de bain avec des baignoires et des bidets, pas de douche », déplore-t-elle. Selon l'employée, Dominique Diharce n'a pas engagé les travaux nécessaires au vu des besoins médicaux.

« C'est la catastrophe »

Du côté des salariés, c'est le « turn-over ». Les démissions et les arrêts-maladies s'enchaînent. Cecilia Lopepe, une salariée administrative, constate des retards de paiement, notamment sur les salaires et un manque chronique de personnel. Les employés travaillent dans de mauvaises conditions avec de la « moisissure sur les murs », un chauffage d'appoint et une climatisation qui marche mal, d'après la salariée. Les salaires sont versés pour les CDI le 5 du mois et pour les CDD plus tard, « lorsque la direction le décide ». Un médecin est sur le point de partir, « c'est la catastrophe ».

Exigences administratives

Pourtant, ce n'est pas le manque de moyens financiers qui contraindrait le directeur à faire des travaux, mais plutôt les exigences administratives. Le directeur a présenté un schéma organisationnel et les services de l'État et communaux doivent statuer sur ce point.

Les irrégularités liées à la sécurité conditionnent la suite des travaux. L'administration devra décider des mises aux normes immédiates et d'un échéancier à respecter avant la mise en place de travaux d'agrandissement ou de rénovation quelconque.

« Un risque avéré »

Selon le rapport du commissaire au comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2022, l'entreprise de Dominique Diharce a enregistré un bénéfice net de 478 000 euros. Elle a déclaré une provision à risques de 800 000 euros, « montant des indemnités qui seraient à verser aux salariés en cas de perte d'autorisation d'exercer », note le dirigeant dans l'annexe du document comptable. Cette note précise, en effet, que « suite à différents échanges avec l'ARS, la société Franclet court un risque avéré de se voir retirer son autorisation d'exercer ».

La clinique Ursuya appartient à la Société Franclet SAS, dont Dominique Diharce est le président et bénéficiaire effectif à part égale avec Annette Diharce depuis décembre 2016. Cette société appartient à son tour à la SCI Belage dont le couple niçois est propriétaire. Dominique Diharce possède 14 établissements de santé, dont la maison de retraite d'Urt et plus de 50 sociétés diverses.